

## Formulaire d'accompagnement du dépôt d'une Demande d'autorisation unique Eolien / Méthanisation

Avant de renseigner ce formulaire, lire attentivement la notice explicative

### 1. Identification du projet

\* **Pétitionnaire :**

Si personne physique, Nom :

Prénom :

Si personne morale, dénomination sociale : Eoliennes du Tréfle

→ **Communes et départements d'implantation du projet :**

Communes	Département
Thézy-Glimont	Somme (80)

→ **Caractéristiques du projet :** Le projet relève du titre 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 et concerne :

CASE 1 A  parc éolien (rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées)

CASE 1 B  méthanisation (rubrique 2781)

CASE 1 B1  de plus de 100 t/j (rubrique 3532)

CASE 1 B2  avec plan d'épandage

CASE 1 C  le projet est situé dans le périmètre d'un immeuble classé ou inscrit (Cf. notice)

## 2. Procédures d'instructions concernées par l'autorisation unique sollicitée

Outre une autorisation au titre des installations classées (article L. 512-1 du code de l'environnement), le projet nécessite:

CASE 2 A  un permis de construire (article L. 421-1 du code de l'urbanisme)

CASE 2 B  une autorisation de défrichement (articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier)

CASE 2 C  une autorisation d'exploiter une installation de production électrique (article L 311-1 du code de l'énergie)

CASE 2 D  une approbation de construction et de l'exploitation des ouvrages de transport et de distribution d'électricité (art. L 323-11 code de l'énergie)

CASE 2 E  une demande de dérogation "espèces protégées" (4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement)

### 3. Dossier commun (Pièces à fournir systématiquement)

Pièces prévues à l'article 4.1 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014		Localisation dans le dossier selon format		Réservé à l'usage de l'administration
		Electronique : Nom du fichier correspondant	Papier : Pages correspondantes	
<input checked="" type="checkbox"/> lettre de demande (R 512-2 et 3 du CE)		DOSSIER ADMIN	p.1	
<input checked="" type="checkbox"/> identité du demandeur (R 512-3 1° du CE)		DOSSIER ADMIN CERFA E1 à E6 CERFA PDL1, PDL2	p.8 p.1 p.1	
<input checked="" type="checkbox"/> emplacement de l'installation (R 512-3 2° du CE)		DAE PLAN 25000 EIE	p.22 p.1	
<input checked="" type="checkbox"/> nature et volume des activités, rubrique de classement nomenclature installations classées (R 512-3 2° du CE)		EIE	p.33	
<input checked="" type="checkbox"/> les procédés fabrications (R 512-3 4° du CE)		EIE	p.25 à 32	
<input checked="" type="checkbox"/> les capacités techniques et financières de l'exploitant (R 512-3 4° du CE)		DOSSIER ADMIN	p.9 à 19	
<input checked="" type="checkbox"/> une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R 512-6 I 1° du CE)		DAE PLAN 25000 EIE	p.1 p.22	
<input checked="" type="checkbox"/> un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R 512-6 I 2° du CE)		DAE PLAN 1/2500	p.1	
<input checked="" type="checkbox"/> un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (R 512-6 I 3° du CE)		DAE PLAN 1/2000 DOSSIER ADMIN (demande échelle réduite)	p.1 p.48	
<input checked="" type="checkbox"/> une étude d'impact (R 512-6 I 4° et R 512-8 du CE)		EIE ANNEXE EIE	p.1 à 235 p.1 à 380	
<input checked="" type="checkbox"/> une étude des dangers (R 512-6 I 5° et R 512-9 du CE)		ED	p.1 à 160	
<input checked="" type="checkbox"/> l'identité de l'architecte auteur du projet (sauf si le projet correspond aux cas prévus à l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme - Cf notice- et que les travaux ne nécessitent des démolitions soumise à permis de démolir)		CERFA E1 à E6 CERFA PDL1, PDL2	p.4 p.4	

**3. Dossier commun (Pièces à fournir systématiquement)**

Pièces prévues à l'article 4. I du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	Localisation dans le dossier selon format		Réservé à l'usage de l'administration
	Electronique : Nom du fichier correspondant	Papier : Pages correspondantes	
<input checked="" type="checkbox"/> la destination des constructions	CERFA E1 à E6 CERFA PDL1, PDL2	p.4 p.4	
<input checked="" type="checkbox"/> la surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations	CERFA E1 à E6 CERFA PDL1, PDL2	p.5 p.5	
<input type="checkbox"/> lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet : <input type="checkbox"/> la destination de ces constructions, [ ] leur surface de plancher			
<input checked="" type="checkbox"/> le projet architectural mentionné au b) de l'article R. 431-7 du code de l'urbanisme	ARCHI ARCHI PLAN	p.1 à 18 p.1	
<input checked="" type="checkbox"/> la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions prévues à l'article A. 431-4 du code de l'urbanisme <input type="checkbox"/> le cas échéant [Cf notice, volet 5] <input type="checkbox"/> l'attestation, par un contrôleur technique, qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage son avis sur la prise en compte, au stade de la conception, des règles parasismiques et para-cycloniques <input type="checkbox"/> le cas échéant [article 4.III.2 du Décret] <input type="checkbox"/> l'attestation, par l'architecte ou un expert, de la réalisation de l'étude préalable prévue par PPRN / PPRM / PPRT	CERFA E1 à E6 CERFA PDL1, PDL2	p.12 à 14	

**3. Dossier commun (Pièces à fournir systématiquement)**

Pièces prévues à l'article 4. I du décret n°2014-450 du 2 mai 2014		Localisation dans le dossier selon format Electronique : Nom du fichier correspondant		Localisation dans le dossier selon format Papier : Pages correspondantes		Réservé à l'usage de l'administration	
---	--	---	--	--	--	--	--

**4. Pièces à fournir au cas par cas, si le projet est concerné**

Pièces prévues aux articles 5 à 7 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	Localisation dans le dossier selon format		Réservé à l'usage de l'administration
	Electronique : Nom du fichier correspondant	Papier : Pages correspondantes	
<input checked="" type="checkbox"/> Si le projet comprend un parc éolien (case 1 A cochée), <input checked="" type="checkbox"/> les modalités de garanties financières (R 512-5 du CE)	DOSSIER ADMIN	p.18 à 19	
<input type="checkbox"/> Si le projet comprend une installation de méthanisation (case 1 B cochée), <input type="checkbox"/> l'origine géographique prévue des déchets ainsi que la manière dont le projet est compatible avec les plans [déchets] (R 512-3 6° du CE)			
<input type="checkbox"/> Si le projet relève de la Directive 'IED' (case 1 B 1 cochée), <input type="checkbox"/> les compléments mentionnés à l'article R. 515-59 du CE	DOSSIER ADMIN ACCORDS-AVIS	p.43 à 47 p.17 à 25	
<input checked="" type="checkbox"/> Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau <input checked="" type="checkbox"/> l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, et du maire ou président de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 7 <sup>°</sup> du CE)			
<input type="checkbox"/> Si le projet nécessite une autorisation de défrichement (case 2 B cochée), <input type="checkbox"/> l'étude d'impact précise les caractéristiques du défrichement envisagé, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)			
<input checked="" type="checkbox"/> Si le projet nécessite une autorisation ' installation de production d'électricité' au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie (case 2 C cochée), <input checked="" type="checkbox"/> l'étude d'impact précise ses caractéristiques, notamment sa capacité de production, les techniques utilisées, ses rendements énergétiques et les durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	EIE	p.25 à 32	
<input checked="" type="checkbox"/> Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie (case 2 D cochée),	ED DOSSIER ADMIN (courrier demande)	p.125 à 136 et p.51 p.1	

**3. Dossier commun (Pièces à fournir systématiquement)**

Pièces prévues à l'article 4. I du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	Localisation dans le dossier selon format		Réservé à l'usage de l'administration
	Electronique : Nom du fichier correspondant	Papier : Pages correspondantes	
<input checked="" type="checkbox"/> l'étude de dangers comporte les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	ED DOSSIER ADMIN (courrier de demande)	p.125 à 136 et p.51	
<input type="checkbox"/> Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées » (case 2 E cochée), <input type="checkbox"/> l'étude d'impact comporte les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées			

**5. Projet Eolien - Pièces recommandées**

Pièces prévues à l'article 8 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014	Localisation dans le dossier selon format		Réservé à l'usage de l'administration
	Electronique : Nom du fichier correspondant	Papier : Pages correspondantes	
<input checked="" type="checkbox"/> avis sur le projet sur les compétences relevant du Ministère de la Défense (obstacle navigation aérienne article L 6352-1 du code des transports, champ de vue article L 5112-1 du code de la défense, polygone d'isolement article L 5111-6 du code de la défense, accord zone aérienne de défense)	ACCORDS-AVIS	p.9 à 11	
<input type="checkbox"/> avis sur le projet sur les compétences relevant de l'Aviation Civile (obstacle navigation aérienne article L 6352-1 du code des transports, opérateur radar dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 pris en application de l'article L 512-5 du code de l'environnement)			
<input type="checkbox"/> si le projet ne respecte pas les distances d'éloignement prévues par l'article 4 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 pris en application de l'article L 512-5 du code de l'environnement [Cf notice, volet 5]			
<input type="checkbox"/> avis des opérateurs radars concernés ( METEO FRANCE,... )			

## 6. Engagement et signature du pétitionnaire

J'accepte de recevoir uniquement par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration, à (aux) l'adresse(s) suivante(s) :

..... @ .....  
..... @ .....  
..... @ .....

J'atteste avoir déposé au bureau de l'environnement un dossier de demande d'autorisation unique :

en version papier : 3 exemplaires et en version électronique : 1 exemplaire (CD en format PDF conseillé)

J'atteste avoir déposé un exemplaire supplémentaire en version papier à l'unité territoriale de la DREAL ou, si le représentant du bureau de l'environnement me délivre l'attestation de présence dans le dossier des pièces listées dans le présent formulaire, je m'engage à le faire dans les 24 heures.

Si le projet comporte une installation de méthanisation

Je reconnais avoir pris connaissance dans la notice du présent formulaire des conditions dans lesquelles un agrément sanitaire est requis pour l'exploitation de cette installation, et m'engage à le solliciter en temps utile auprès des services compétents de la DDPP

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements remplis ci-dessus :

Identité du signataire :

Société : Eoliennes du Tréfle Nom : MAHFOUZ

Prénom : Roy

Agissant en qualité de : Président

Signature du pétitionnaire

Fait à : Amiens , le 18 mars 2016



Cadre réservé à l'administration



Eoliennes du Trèfle  
29 rue des Trois Cailloux  
80000 Amiens  
RCS Amiens 798 007 910

### POUVOIR

Je soussigné, Roy Mahfouz, agissant en ma qualité de Président de la société mentionnée ci-dessus,

Donne par la présente pouvoir à Loïc Espagnet, Directeur du développement, pour :

- signer au nom et pour le compte de la société ci-dessus les CERFA relatifs à la demande d'Autorisation Unique pour le parc éolien qui sera implanté sur la commune de Thézy-Glimont (80).
- signer au nom et pour le compte de la société mentionnée ci-dessus tous les documents se rapportant à la demande d'Autorisation unique.

Ce pouvoir s'éteindra de plein droit le 31 mars 2017.

Fait à Amiens.

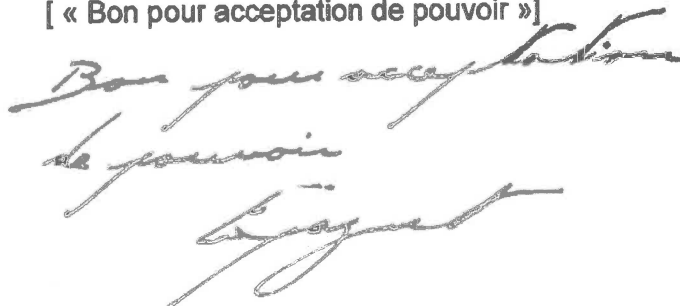
Le 16 mars 2016.

[ « Bon pour pouvoir » ]



Signature  
Roy Mahfouz

[ « Bon pour acceptation de pouvoir » ]



Signature  
Loïc Espagnet